



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2015

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes
 CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
 votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

MME DEBY HALIME
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 NDJAMENA
 TCHAD

Vos références

Numéro fiscal (vous) : 07 37 959 056 450 N
 Référence de l'avis : 15 92 7335935 45

Identification de votre imposition :
 Département : 921
 HAUTS-DE-SEINE
 Commune : 026
 COURBEVOIE
 Lieu d'imposition : 0620
 ● RUE BAUDIN

Numéro FIP : 921 06 61 3938728789 4
 Numéro de rôle : 780
 Date d'établissement : 19/10/2015
 Date de mise en recouvrement : 31/10/2015

Votre situation

MONTANT A PAYER
 Au plus tard le 15/12/2015 **1876,00 €**

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 1740,00 €
 Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 136,00 €

92015

Attention :
 cette somme étant supérieure à 300 €,
 la loi interdit de la payer en espèces.

Payez vos impôts sur impots.gouv.fr

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis électronique d'impôt, vous devez payer, à votre choix :

- sur impots.gouv.fr : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à la rubrique Mon espace Particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel auprès de votre centre prélèvement service (coordonnées dans le cadre " Vos démarches "), pour adhérer au prélèvement à l'échéance.

Pour 2016, vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel.